



Association régie par la loi de 1901
Déclaration J.O. n° 42 du 19 octobre 2013

Association 24 août 1944

24aout1944@gmail.com www.24-aout-1944.org

ESPAGNOLS REQUIS POUR LE STO

Ramon Pino,
fils de Jesus Pino ,déporté STO évadé.

Vous venez d'écouter Jean CHAIZE qui vous a fait une présentation détaillée du STO. Pour ma part, je ne vais pas vous faire un exposé comme un historien – ce que je ne suis absolument pas – mais simplement évoquer un aspect parfois méconnu de cette période 1940-1944, et qui concerne plus spécialement les antifascistes espagnols réfugiés en France après la victoire militaire de Franco sur le camp républicain. Je serai donc amené à revenir sur les Groupements de Travailleurs Étrangers (GTE) dont Marie Rafaneau-Boj vous a longuement parlé. Je vais le faire en me basant entre autres sur l'expérience vécue par mon père Jesús PINO, militant à la CNT et aux Jeunesses Libertaires. Avant juillet 1936, il vit et travaille à Barcelone. Il a vingt ans en juillet 1936 quand le peuple espagnol prend les armes pour s'opposer au putsch des généraux factieux. Dans la foulée, il part le 24 juillet avec la Colonne Durruti pour le front d'Aragon. En 1939 c'est la défaite du camp républicain, puis la Retirada, il se retrouve au camp de concentration d'Agde d'où il est retiré pour être envoyé en Corrèze au 405^e Groupement de Travailleurs Étrangers (GTE), puis au 651^e GTE, et après un séjour au camp disciplinaire de Saint-Antoine de Brive, il est désigné d'office comme « requis pour le STO » et envoyé en Allemagne puis en Pologne occupée par les nazis. Il ne pourra revenir en France qu'en 1944. Comme pour de nombreux autres antifascistes espagnols, ce périple aura duré au total huit ans. Huit ans durant lesquels les vicissitudes de l'histoire auront vu ceux-ci, parmi lesquels se trouvaient de très nombreux anarchistes, donc antimilitaristes et épris de liberté, amenés à manier les armes d'abord comme miliciens, puis comme soldats, et être privés de leur chère liberté. Huit ans !

Je ne vais pas m'appesantir sur « l'accueil » que les autorités françaises réservèrent fin janvier et début février 1939 à ces Espagnols qui fuyaient la répression franquiste après la chute de Barcelone. En quelque trois semaines, ce sont près de 500 000 républicains espagnols, hommes, femmes, enfants, civils et soldats qui traversent les Pyrénées, et vont se retrouver internés dans des camps de concentration (terme officiel de l'époque), pas des camps d'extermination certes, même si des milliers moururent dans les premières semaines du fait du froid, de la faim et surtout des conditions lamentables d'hygiène qui régnaient dans ces camps improvisés où rien n'avait été prévu pour les recevoir.

À noter au passage, que leur arrivée en France déclencha dans une grande partie de la presse, de certaines organisations politiques réactionnaires, et dans une partie de

l'opinion, des commentaires du genre : « ***Ce sont des gens sales ... c'est la pourriture qui vient d'Espagne ... ils vont prendre notre travail, notre nourriture ... et puis ce sont des rouges*** ». Je vous laisse juste changer quelques mots, et vous pourrez constater les similitudes avec ce qu'on entend aujourd'hui à propos des actuels réfugiés politiques ou économiques en Europe.

Le choix qui s'offrait aux réfugiés espagnols était plutôt restreint pour s'extirper des camps où ils étaient internés : retour dans l'Espagne aux mains de Franco, enrôlement dans la Légion étrangère, ou dans les Groupement de Travailleurs Étrangers (pour les hommes de 18 à 55 ans)

Fin 1939 sont créés par la Troisième république, les Compagnies de travailleurs étrangers (CTE). C'est que la France a besoin de main d'œuvre pour construire ou consolider certains grands ouvrages concernant la défense du pays (comme la Ligne Maginot). On va donc puiser dans ce réservoir de main-d'œuvre constitué par les camps où sont internés les Espagnols. 1940, c'est la guerre avec l'Allemagne et la défaite française : le gouvernement de Vichy va transformer les CTE en Groupements de travailleurs étrangers (GTE). Il s'agit d'une restructuration/concentration des CTE pour répondre aux nouveaux besoins du pays : il y a effectivement 1 500 000 prisonniers français en Allemagne, et il faut pallier à leur absence pour faire tourner l'économie du pays. Notamment dans l'agriculture, le bucheronnage dans les forêts, la construction des barrages hydrauliques etc. Les employeurs vont vite saisir l'occasion d'avoir une main d'œuvre bon marché et supposée docile car surveillée (les GTE dépendent à la fois des ministères de la Défense et de l'Intérieur). L'encadrement des GTE est assuré par des Français, généralement anciens militaires (1 chef, 1 ou 2 chefs-adjoints, 1 surveillant-chef et 4 ou 5 surveillants). À partir de 1943, ce sont les autorités allemandes qui vont prélever de plus en plus de Travailleurs Étrangers (TE) entre autres pour les besoins de l'Organisation Todt (mur de l'Atlantique entre autres). Les patrons français vont d'ailleurs se plaindre de cette ponction dans leurs effectifs de TE. À tel point que le chef/surveillant d'un GTE de la Corrèze (René Garcenot qui, paraît-il n'était pas un tendre) décrira dans son rapport trimestriel (29/6/43) le départ des Travailleurs Étrangers comme étant « ***l'angoisse des employeurs agricoles (français) devant l'imminence de ce départ qui est pénible à voir en cette saison*** » (*Les Forçats espagnols des GTE de la Corrèze - 1940/1944 - page 93 - Éditions « Les Monédières »*).

Notons que les Espagnols appartenant aux GTE, même s'ils percevaient un salaire insignifiant, voire pas de salaire du tout (seulement gîte et couvert), ne furent pas tentés de répondre à l'appel de Vichy à s'inscrire pour le STO. Déjà en 1942 la Commission Todt voulant recruter au 405^e GTE, n'avait obtenu que 12 volontaires. À partir de 1943 il sera procédé à des ponctions autoritaires, ce qu'on appellera les « requis pour le STO ». En fait, nombre d'Espagnols seront livrés à l'occupant allemand et en quelque sorte désignés « volontaires d'office ». Certains maires de village n'hésitant pas, plutôt que faire appel à leurs compatriotes, à puiser dans le vivier de ces rouges en leur donnant comme choix : l'Espagne de Franco ou le travail en Allemagne.

Pour préciser un peu le rôle des GTE, je vais prendre l'exemple du département de la Corrèze. (Pourquoi la Corrèze, tout simplement parce que c'est là qu'avait atterri mon père après le camp de concentration d'Agde). Les GTE ont été créés par décret-loi du 27/9/1940 pour régler « ***la situation des étrangers en surnombre dans l'économie*** »

nationale ». (En surnombre alors qu'il faut pallier à l'absence des Français prisonniers en Allemagne ... on n'est pas à une contradiction près !)

En décembre 1941 il y avait en Corrèze 9 GTE :

1 GTE de juifs étrangers (Soudeilles) – nommé aussi groupe palestinien !

1 GTE étrangers de nationalités diverses (Rosiers d'Egletons)

7 GTE d'Espagnols (Brive, Egletons, Larche, Meyssac, Neuvic, Ussac et Userche)

Le but était – outre les faire travailler – de surveiller et contrôler ces réfugiés espagnols, ces rouges comme on les désignait communément.

Ces GTE ont servi de « viviers » de main d'œuvre. Individuels envoyés pour servir dans les fermes, et groupes pour servir dans de grosses structures comme la Société d'exploitation forestière du Massif Central (SEFOMAC). Un de ces GTE (le 405^e) est mis au service de la Société des Forces Motrices de la Maronne (SFMM). Il s'agit de la construction d'un barrage commencé en 1941 (on a besoin de maçons, cimentiers et manœuvres). À cet effet 220 Espagnols sont détachés à Saint Cirgues la Loutre. Ils sont sous la surveillance de la gendarmerie et des chefs de GTE (appel le matin 7h30 et le soir 19h30). Le 405^e GTE est bientôt dissout et transformé en 651^e. Trois raisons à cela (qu'on retrouve dans les autres GTE) :

- 1) L'État français prend en charge le personnel de surveillance et les coûts de fonctionnement du camp, alors que les bénéfices sont pour les entrepreneurs privés.
- 2) Il y a une volonté de l'État de regrouper les GTE pour faciliter les ponctions de main d'œuvre de plus en plus grandes exigées par les Allemands.
- 3) Phénomène nouveau qui se développe avec le temps : il s'agit aussi de briser les affinités qui commencent à se tisser avec la population locale, la peur de constitution de maquis, et la reconstitution d'organisations « rouges ».

Ainsi de Tulle, un rapport du Commissaire principal de la Corrèze (chef des RG de la Corrèze) est adressé au chef des RG de Limoges le 06/04/1943, dont l'objet est le « **Mouvement révolutionnaire dans les milieux espagnols** ». Il y est stipulé que les réfugiés espagnols sont « **susceptibles de créer un mouvement révolutionnaire en cas de débarquement des troupes anglo-saxonnes** ». Le rapport comprend une liste de noms d'Espagnols et il est précisé pour chacun la surveillance dont il fait l'objet et également pour certains la mention : « **a été envoyé en Allemagne** ». Le rapport se termine sans équivoque par ce paragraphe : « **La diffusion de ces étrangers dans le département rend leur surveillance difficile. Étant détachés chez des particuliers, il leur est possible d'entretenir des liaisons et des correspondances avec des individus suspects, échappant ainsi à la censure postale du Groupement. Pour ces motifs, il conviendrait d'envisager leur départ pour le travail en Allemagne.** Signé **Le Commissaire Principal** ». Archives ADC, 522W59). Précision : parmi ceux qui furent expédiés d'abord en Allemagne, certains se retrouvèrent en Pologne alors également occupée par l'Allemagne. Certains purent s'évader ou « oublier » de rentrer de la permission qu'ils obtenaient au bout d'un an. Pour presque tous, ce périple se termina fin 1944. Comme je l'ai dit au début de mon intervention, tout avait réellement commencé huit ans auparavant en Espagne, le 19 juillet 1936, quand ils s'étaient dressés dans la rue pour s'opposer au putsch des militaires factieux qui voulaient en finir avec la république et les organisations ouvrières.